730 Liaison des vedettes établies - Titre uniforme (R)

Premier indicateur

Non défini

- ƀ Non défini

Second indicateur

Thésaurus

- 0 Vedettes-matière de la Library of Congress (LCSH)
- 1 Vedettes-matière de la Library of Congress pour la littérature jeunesse (CYAC)
- 2 Vedettes-matière de la National Library of Medicine (MeSH)
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la National Agricultural Library (NAL)
- 4 Source non précisée
- 5 Vedettes-matière canadiennes (CSH)
- 6 Répertoire de vedettes-matière (RVM)
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

Codes de sous-zones

‡a	Titre uniforme (NR)
‡d	Date de signature du traité (R)
‡f	Date du document (NR)
‡g	Renseignements divers (R)
‡h	Indication générale du genre de document (NR)
‡i	Information sur la relation (R)
‡k	Sous-vedette de forme (R)
‡l	Langue du document (NR)
‡m	Médium d'exécution pour la musique (R)
‡n	Numéro de la partie, section du document (R)
‡o	Mention d'arrangement pour la musique (NR)
‡p	Nom de la partie ou section du document (R)
‡r	Tonalité de la musique (NR)
‡s	Version (R)
‡t	Titre du document (NR)
‡v	Subdivision de forme (R)
‡w	Sous-zone de contrôle (NR) /0 Affichage de la liaison /1 Complexité de remplacement
‡x	Subdivision générale (R)
‡y	Subdivision chronologique (R)
‡z	Subdivision géographique (R)
‡0	Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité (R)
‡1	URI de l'objet du monde réel (R)
‡2	Source de la vedette ou du terme (NR)
‡4	Relation (R)
‡5	Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡6	Liaison (NR)
‡7	Provenance des données (R)
‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un titre uniforme équivalent au titre contenu dans la zone 130 de la même notice. Elle sert à relier, à l'intérieur d'un système, des vedettes de thésaurus ou fichiers d'autorité différents.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 730 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 130 (Vedette - Titre uniforme), 430 (Rappel de renvoi « voir » - Titre uniforme) et 530 (Rappel de renvoi « voir aussi » - Titre uniforme). La section *X30 Titres uniformes - Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones ‡i (Information sur la relation), ‡w (Sous-zone de contrôle), ‡2 (Source de la vedette ou du terme) et ‡4 (Relation) dans la zone 730.

■ EXEMPLE

Titre uniforme équivalent dans un thésaurus multilingue :

008/09 a *[notice de vedette établie]*
130 ␢0‡aBible.‡pA.T.
[Vedette en français de Bibliothèque et Archives Canada]
730 ␢5‡wa‡aBible.‡pO.T.‡0(CaOONL)0004E5217E␢
[Vedette correspondante en anglais de Bibliothèque et Archives Canada]